

date de mise à jour, le 11 octobre 2021

Mél : pref-professions-reglementees-route@finistere.gouv.fr

Afin d'obtenir votre **carte de voiture de transport avec chauffeur (VTC) par examen**, vous voudrez bien adresser un dossier complet, à savoir :

L'administration dispose d'un délai de 3 mois à compter de la réception du dossier complet.

- Formulaire de « demande écrite » ci-joint à compléter ;
- Signature du « Formulaire de récupération de la signature » (ne pas coller la photo)
- l'exemplaire lisible du cerfa n°14880*02 (daté de moins de deux ans (arrêté du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite))
formulaire et liste des médecins agréés disponibles sur le site de la Préfecture (www.finistere.gouv.fr)
- Copie recto-verso du permis de conduire des véhicules de catégorie B valide non affecté par le délai probatoire prévu à l'article R223-1 du code de la route ;
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité ou du titre de séjour ;
- Deux photos d'identité aux normes (photomaton ou photographe professionnel) ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (sauf quittance de loyer) ;
- Copie du relevé de notes et de l'attestation de réussite à l'examen de conducteur de VTC délivrée par un centre agréé;

Je vous informe que la sous-préfecture de Brest demandera votre casier judiciaire B2 auprès des services de la justice (article R3120-8 du code des transports).

Conformément aux dispositions de l'article R3120-6 du code des transports, votre carte professionnelle devra être restituée si l'une des conditions prévues pour sa délivrance cesse d'être remplie ou en cas de cessation définitive de l'activité VTC.

Enfin, je vous rappelle que vous vous exposez aux sanctions prévues à l'article R3124-12 du code des transports en cas de non présentation de votre carte professionnelle, en cours de validité, aux agents des services en charge des contrôles.

Merci de bien vouloir faire retour de l'ensemble de votre dossier, à l'adresse suivante :

SOUS-PREFECTURE DE BREST
Pôle de la réglementation générale
Section des professions réglementées
CS 91823
29218 BREST Cedex 1